

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 27
Absents: 2

L'an deux mille neuf
Le 11 mai
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mmes Agnès GIACOMETTI, Claire d'ELBEE, Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Martin TELLEHEA, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Michel LARRETICHE, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Danièle DUFAU, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA.

Pouvoirs :

M. Francis GAVILAN a donné pouvoir à M. Léon MARIN
Mme Elisabeth PERY a donné pouvoir à Melle Danièle DUFAU
M. Didier PICOT a donné pouvoir à Madame le Maire
M. Pascal MARTIN a donné pouvoir à Madame Isabelle RAGOZIN
Melle Valérie ANDIAZABAL a donné pouvoir à Monsieur Michel BERCETCHE

Absents :

MM. Beñat IRASTORZA et Beñat ELIZONDO.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Nivelle Côte Basque : renouvellement de bail

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'un bail avait été signé le 16 novembre 2000 avec l'A.A.P.P.M.A. Nivelle concernant des droits de pêche et d'études piscicoles afférents à ses propriétés sises le long des rivières et ruisseaux traversant le territoire communal.

Ce bail étant arrivé à échéance, l'A.A.P.P.M.A. Nivelle demande son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter le renouvellement du bail
- FIXE le montant de la redevance à 50 €, que devra payer l'A.A.P.P.M.A. Nivelle à la Commune d'Urrugne.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :